

# CAHIER DES CHARGES

Code 742

Réalisation d'un guide pour aider les collectivités et les aménageurs à piloter une opération d'aménagement et de bâtiment en tenant compte des enjeux de santé

## TABLE DES MATIERES

|   |   |
|---|---|
| PARTIE 1 : Le commanditaire .....                 | 2 |
| I- Présentation d'Envirobat Occitanie .....       | 2 |
| II- Le contexte et le contenu de la mission ..... | 2 |
| PARTIE 2 : REALISATIONS attendues .....           | 3 |
| I- Prérequis du candidat .....                    | 3 |
| II- Prestation demandée.....                      | 3 |
| PARTIE 3 : La réponse au cahier des charges.....  | 4 |
| I- Délai de réponse .....                         | 4 |
| II- Contenu de la réponse.....                    | 4 |
| III- Budget.....                                  | 4 |
| IV- Documents mis à disposition sur demande.....  | 4 |
| V- Sélection.....                                 | 5 |
| ANNEXES .....                                     | 6 |
| Annexe 1 : Bonnes pratiques commerciales.....     | 6 |



## **PARTIE 1 : LE COMMANDITAIRE**

### **I- Présentation d'Envirobot Occitanie**

Envirobot Occitanie, association loi 1901, est un réseau d'acteurs et centre de ressources du bâtiment et de l'aménagement durables qui a pour objectif de contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale des bâtiments et des quartiers en Occitanie.

Envirobot Occitanie accompagne l'évolution des pratiques des professionnels du secteur du bâtiment et de l'aménagement au regard des enjeux des transitions énergétique, écologique, numérique et sociétale et du changement climatique. Envirobot Occitanie contribue ainsi à l'atteinte des objectifs fixés par le scénario REPOS (Région à Energie POSitive) de la Région Occitanie. Dans ce cadre, l'association déploie divers dispositifs et actions pour les acteurs professionnels, et exerce différentes missions :

- Capitaliser, produire et diffuser l'information ;
- Sensibiliser, former et animer les réseaux d'acteurs ;
- Accompagner les acteurs, leurs projets et les politiques publiques ;
- Expertiser des projets d'aménagement, de construction, de rénovation ;
- Valoriser et partager les retours d'expériences.

L'innovation et la valorisation des démonstrateurs est au cœur de l'action menée par l'association.

Dans le but notamment de faciliter les synergies entre les centres de ressources des différentes régions et d'apporter une visibilité nationale aux différentes initiatives régionales, Envirobot Occitanie est membre, au niveau national, du Réseau Bâtiment Durable, animé par le Plan Bâtiment Durable et l'ADEME.

### **II- Le contexte et le contenu de la mission**

Le sujet de la santé n'est pas une priorité dans les opérations d'aménagement et de bâtiment. Or, nos modes de vie et nos manières de construire les espaces urbains et bâtis impactent directement notre santé (pollution de l'air, inconfort thermique, nuisances acoustiques...). Avec le changement climatique, ces enjeux sont d'autant plus prégnants dans les aménagements et bâtiments, aujourd'hui inadaptés, qu'ils soient neufs ou non (passoire thermique, inconfort d'été, mobilités douces impraticables, air intérieur et extérieur pollués...).

Les ressources documentaires et bibliographiques sont nombreuses sur le sujet de la santé. Cependant, les maîtres d'ouvrage ont peu de temps à consacrer pour l'autoformation et l'assimilation de contenu parfois trop théoriques. Leur besoin est davantage sur l'aspect opérationnel et pratique, sur la prise de connaissance de solutions efficaces, déjà expérimentées, pouvant être mises en œuvre au sein de leurs propres opérations. Ces maîtres d'ouvrage ont également besoin de convaincre élus et citoyens du bien-fondé de leur démarche et de son efficacité.

Aussi, les projets évalués en démarche Démarches Quartiers et Bâtiments Durables Occitanie (QDO & BDO), démarches pilotées par Envirobot Occitanie, montrent que les projets gagnent en qualité sur la santé quand le maître d'ouvrage est suffisamment informé, quand il porte cette ambition et qu'il se fait accompagner par des professionnels compétents (AMO, MOE). Cette ambition n'est toutefois pas encore généralisée à l'ensemble des projets en démarche.

C'est dans ce contexte qu'Envirobat Occitanie souhaite davantage outiller les maitres d'ouvrage pour la conception et la transformation d'opérations de bâtiment et d'aménagement favorables à la santé, en anticipant les effets du changement climatique en Occitanie.

Pour cela, un guide technique est à réaliser avec l'objectif de diffuser une information claire et facilitante pour les professionnels maitres d'ouvrage, tout en valorisant les retours d'expériences en région Occitanie ;

- En apportant de la méthode (type de compétences à mobiliser, de diagnostic à réaliser, de mesures sur le terrain, de clauses dans les marchés, de points de vigilance dans les cahiers des charges des opérations, etc.).
- En proposant des solutions pouvant être mises en œuvre en conception, chantier et exploitation de l'opération, répliquables et peu coûteuses (indiquer le coût des solutions et les écueils sur certaines solutions).
- En illustrant les propos avec des projets exemplaires, inspirants et frugaux (projets en Occitanie et évalués en démarche QDO et BDO à considérer en priorité).
- En valorisant leur efficacité (formaliser les gains et communiquer les impacts chiffrés, en sourçant les données).
- En listant les sources de financements possibles et d'autres ressources pour aller plus loin sur certains sujets.

## PARTIE 2 : REALISATIONS ATTENDUES

### I- Prérequis du candidat

Pour être éligible à cette mission, le prestataire devra *a minima* :

- Justifier de compétences (formations et références) en santé dans l'aménagement et le bâtiment
- Avoir une expérience significative dans l'accompagnement d'opérations d'aménagement et de bâtiment si possible en tant que conseil auprès des maitres d'ouvrage (rédaction cahier des charges, prescriptions, etc.)

Il est possible de répondre en groupement, par exemple un duo pluridisciplinaire constitué d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage et d'un expert thématique de la santé.

### II- Prestation demandée

**Livrables attendus** : à afficher en détail dans le devis ;

- Un guide en format word. La trame de ce guide sera à co-définir avec Envirobat Occitanie.
- La co-animation de 2 groupes de travail pour mobiliser les maitres d'ouvrage de l'aménagement et du bâtiment du réseau d'Envirobat Occitanie et pour valider que le guide répond bien à leurs besoins dans le cadre de leur activité :
  - 1 groupe de travail pour les maitres d'ouvrage de l'aménagement ;
  - 1 groupe de travail pour les maitres d'ouvrage du bâtiment.

Ils auront lieu avant l'envoi de la version finale par le prestataire. Le format est participatif et d'une heure maximum alloué par groupe de travail. Il est demandé au prestataire de décrire la méthodologie proposée pour la co-animation des groupes de travail et la rédaction du guide. A noter que l'invitation des professionnels et la co-animation sont effectuées par Envirobat Occitanie.

**Calendrier** : il est prévu (en visioconférence) :

- 1 réunion de préparation avec Envirobat Occitanie (présentation des attentes, définition de la trame du guide, etc.). La réunion de préparation sera réalisée **fin juillet**.

- 1 mois après, livraison d'une première version du guide **fin août** et organisation des **2 groupes de travail**.
- 1 réunion de relecture de cette première version en **septembre**.
- Livraison d'une deuxième version 2 semaines après la réunion de relecture d'Envirobot Occitanie en **septembre**.
- Réalisation des 2 groupes de travail avec les professionnels, qui commenceront en **octobre**.
- Livraison d'une dernière version 2 semaines après en intégrant les remarques des professionnels en **mi-octobre**.
- Après la relecture d'Envirobot Occitanie, 1 réunion de validation finale du guide **fin-octobre**.

## **PARTIE 3 : LA REPONSE AU CAHIER DES CHARGES**

### **I- Délai de réponse**

Calendrier de la consultation :

- **18 juin 2026** : publication de l'AMI.
- **Du 26 juin au 17 juillet 2026** : les candidats pourront poser leurs questions uniquement par mail, à ccariello@envirobat-oc.fr et les réponses seront communes à tous les candidats pour plus d'équité.
- **20 juillet 2026** : date limite de dépôt des dossiers de candidatures.
- **21 juillet 2026** : la réponse du choix du prestataire sera donnée.
- **Dès le 22 juillet 2026** : Le prestataire retenu devra être en mesure de débiter la prestation lors de la réunion de lancement.

### **II- Contenu de la réponse**

Le prestataire donnera une proposition chiffrée correspondant à la demande établie dans le présent cahier des charges.

Le prestataire devra :

- Une note de compréhension et de méthodologie permettant d'évaluer la façon dont le candidat répond, avec un rétroplanning intégrant les différentes réunions, et la plus-value qu'il compte apporter et éventuellement l'intérêt du candidat pour la mission.
- Un devis détaillé en incluant les options.
- Les CV des personnes amenées à réellement contribuer à la réalisation de la mission, intégrant leurs références sur des projets.
- Annexe 1 : Bonnes pratiques commerciales signées avec les pièces demandées.
- Un RIB.

### **III- Budget**

Le budget global maximum pour la mobilisation d'une expertise technique sur le sujet et la co-animation de 2 groupes de travail composés de maîtres d'ouvrage est de 5 000€. Les autres livrables pouvant être proposés seront détaillés en option.

### **IV- Documents mis à disposition sur demande**

Les 2 comptes-rendus des ateliers réalisés par Envirobot Occitanie avec des maîtres d'ouvrage pour préciser leurs besoins envers ce guide, sont à demander afin d'ajuster votre offre (au contact ci-après) :

- Le compte-rendu de l'atelier avec les maîtres d'ouvrage de l'aménagement, en format word.
- Le compte-rendu de l'atelier avec les maîtres d'ouvrage du bâtiment, en format word.

**Les dossiers devront être envoyés à :**

Envirobat Occitanie - Site de Toulouse 56 rue Benjamin Baillaud 31500 Toulouse

ou

**par mail** à : [ccariello@envirobat-oc.fr](mailto:ccariello@envirobat-oc.fr)

**Contact responsable du projet :**

Chloé CARIELLO - Cheffe de projet Aménagement Durable : [ccariello@envirobat-oc.fr](mailto:ccariello@envirobat-oc.fr)

## **V- Sélection**

La sélection s'effectuera selon une grille avec les critères ci-après :

- Le prix de la prestation ;
- La qualité de la réponse, des références et de l'équipe dédiée ;
- La situation géographique du prestataire
- Le respect des délais.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Bonnes pratiques commerciales

## BONNES PRATIQUES COMMERCIALES

ENVIROBAT OCCITANIE considère chaque cas de mauvaise conduite ci-dessous comme une raison valable pour exclure un soumissionnaire d'une procédure d'attribution de marché et pour mettre fin à toute relation de travail et tout contrat :

- **Fraude** : définie comme tout acte ou omission intentionnel(le) concernant :
  - L'utilisation ou la présentation de déclarations ou de documents faux, incorrects ou incomplets, qui entraînerait l'appropriation frauduleuse ou la rétention répréhensible de fonds d'ENVIROBAT OCCITANIE.
  - La dissimulation d'informations, ayant les mêmes conséquences.
  - L'usage de ces fonds pour des objectifs autres que ceux pour lesquels ils ont été attribués à l'origine.
- **Corruption active** : promettre ou accorder délibérément un avantage à toute personne pour que celle-ci agisse, ou s'abstienne d'agir selon son devoir, d'une manière qui porte atteinte ou peut porter atteinte aux intérêts d'ENVIROBAT OCCITANIE.
- **Corruption directe** : offrir aux employés d'ENVIROBAT OCCITANIE de l'argent ou bien des dons en nature afin d'obtenir des marchés supplémentaires ou de poursuivre un contrat.
- **Collusion** : l'entente entre des entreprises concurrentes, qui aurait pour résultat probable l'augmentation des prix, la baisse de la production et l'augmentation des profits des sociétés alliées d'une manière bien supérieure à leur hausse naturelle. Une attitude de collusion ne se fonde pas automatiquement sur l'existence d'accords explicites entre entreprises. Elle peut également être tacite.
- **Pratiques coercitives** : nuire ou menacer de nuire, directement ou indirectement, à des personnes ou à leurs propriétés, afin d'influencer leur participation à une procédure d'approvisionnement ou d'influer sur l'exécution d'un contrat.
- **Implication dans une organisation criminelle** ou à toute autre activité illégale établie par jugement.
- **Pratiques immorales des Ressources Humaines** : exploitation du travail des enfants et non-respect des droits sociaux fondamentaux et des conditions de travail des employés ou sous-traitants.

ENVIROBAT OCCITANIE exclura de la procédure d'achat tout candidat ou soumissionnaire se trouvant dans l'un des cas suivants :

- Être en situation de **faillite** ou de liquidation, ou sous tutelle judiciaire, être dans une situation de concordat (arrangement avec ses créanciers), avoir suspendu ses activités, faire l'objet de procédures concernant ces sujets ou se trouver dans une situation analogue résultant d'une procédure prévue de la réglementation ou législation nationale.
- Ne pas avoir rempli les obligations relatives au paiement des **cotisations sociales ou des impôts** conformément aux dispositions légales en vigueur.

Envirobat Occitanie n'attribuera pas de contrats aux candidats ou soumissionnaires qui, au cours de la procédure :

- Feront l'objet d'un conflit d'intérêts.
- Se rendront coupables de déclarations inexactes en fournissant les informations demandées par ENVIROBAT OCCITANIE pour participer à la procédure de contrat ou en ne fournissant pas ces informations.

**Documents administratifs que doit présenter le fournisseur**

Vous trouverez ci-après les documents minimums que devra fournir toute société ou entrepreneur individuel désirant travailler avec Envirobat Occitanie :

- KBis de la société.
- Attestation d'assurance professionnelle pour l'année en cours.
- Attestation portant sur le montant du chiffre d'affaires des 3 derniers exercices.

Le soumissionnaire confirme par la signature de ce document qu'il a pris connaissance de ce document, qu'il accepte les conditions et s'engage à les respecter dans l'ensemble de ces termes.

Chaque page sera paraphée et la dernière feuille signée, datée, et un cachet apposé précédé de la mention « lu et approuvée » écrit à la main.

Nom & Prénom :

Fonction :

Date et Lieu

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

Cachet de la société